

L'ACTION SYNDICALE

Certains se plaisent à travestir l'histoire des combats du syndicalisme des personnels de direction parce qu'ils n'ont jamais su y participer, parce qu'ils n'ont jamais voulu assumer les avancées, préférant la posture plus facile de donneurs de leçons.

Cette histoire, qui se confond avec celle du SNPDEN, et des syndicats dont il est issu, a toujours été marquée par la volonté de créer un syndicalisme de personnels de direction unitaire et de faire valoir cette unité pour en tirer sa force.



Certains cherchent à la dénigrer au nom d'une indépendance de façade; certains autres transfèrent le malheureux et inefficace fractionnement du syndicalisme enseignant, pour tenter de diviser les personnels de direction.

Pourtant, après avoir obtenu des améliorations sur le statut de 1988, c'est le SNPDEN qui, en organisant une manifestation de 6 000 personnels de direction à Paris, a été à l'origine des accords Bayrou de 1995.

C'est sur son insistance qu'en 1998, a été décidé une instance de concertation et de réflexion sur les missions des personnels de direction. Le rapport confié au Recteur Blanchet reprenait d'ailleurs l'essentiel de nos préoccupations.

C'est autour de cet état des lieux, de notre projet syndical novateur, d'une négociation âpre avec, successivement, Claude Allègre puis Jack Lang que nous avons pu obtenir un protocole d'accord en 2000 et un nouveau statut en 2001.

Pour la première fois, étaient indiqués les domaines de compétences exigés des premiers responsables de l'EPLÉ et les carrières étaient réorganisées autour d'un corps unique de personnel de direction.

Mais déjà nous disions qu'un protocole n'est que le meilleur compromis d'un moment, qu'il ne traitait pas de manière assez concrète les conditions d'exercice de notre métier, et que nombre de questions statutaires restaient à améliorer.

Sur ces exigences, nous n'avons jamais renoncé, et cela même si Luc Ferry est resté sourd à toutes nos demandes.

François Fillon, dès le 22 avril dernier, acceptait le groupe de travail que nous lui demandions (cf. *Direction* n° 118) sur le métier, le protocole et le statut.

Notre congrès décidait le 14 mai d'une action de résistance professionnelle.

Le 8 juin le ministre s'adressait aux personnels de direction à Lille.

Certaines de nos revendications statutaires étaient satisfaites: amélioration du pyramidage pour 2005, indexation des indemnités, clause de « pénibilité » et surtout profonde réforme de la mobilité que nous réclamions.

Cela ne répond pas à l'ensemble de nos revendications.

Mais surtout, il reste à clarifier les relations entre l'EPLÉ et les administrations déconcentrées, à définir clairement les missions attendues de l'EPLÉ, les emplois et les compétences nécessaires pour les accomplir, notamment en redéfinissant le rôle du pôle administratif, enfin à simplifier les tâches administratives. Ce doit être l'objet du groupe de travail. C'est à ces conditions et à ces conditions seulement que les conditions d'exercice du métier pourront profondément évoluer.

C'est ce que souhaitent les personnels de direction avec leur syndicat, le SNPDEN.

Philippe GUITTET

Éditorial

3

6

Agenda
Décisions du BN

Actualités

Rencontres

8

17

Pourquoi il faut
bouleverser
l'administration

Paritarisme
Le mouvement
2004

20

26

Retraite
CPGE
La FEN, la FSU et le SNPDEN

International
Chronique
juridique

35

Encart:

Décret 1985

Index des annonceurs

INCB	2, 11
INDEX EDUCATION	4, 5
OMT	9
CAISSE DÉPARGNE	15
UGAP	19
CSDEN BP	21
CAMIF	25
MGEN	29
MAIF	51
ALISE	52

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris

Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69

Mèl : siege@snpdn.net

Directeur de la Publication : Philippe Guittet

Rédacteur en chef : Jean Claude Lafay

Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard

Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres

Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller

Réalisation : Johannes Müller

Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55

Chef de Publicité : Fabrice Mauro

Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400 Lagny

– Tel : 01 64 12 17 17

Direction – ISSN 6-5 294

Commission paritaire de publications

et agence de presse

1 798 D 73 S du 11 mars 1993

Direction n° 122

Mis sous presse le 29 septembre 2004

Abonnements : 35 € (10 numéros)

Prix du numéro : 3,80 €